815 route des Partenses
40 250 CAUPENNE

MARCHE PUBLIC
Procédure adaptée

REGLEMENT DE CONSULTATION - (R.C)
Pièce n°1

MARCHE DE TRAVAUX

TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE POINTS DE COLLECTE

Réf. Col-2026-06

I. Acheteur – pourvoir adjudicateur

SIETOM DE CHALOSSE - 815 Route des Partenses - 40250 CAUPENNE
Tél. : 05.58.98.57.57. / Fax : 05.58.98.49.88 / Courriel : accueil@sietomdechalosse.fr

Le SIETOM de Chalosse est représenté par sa Présidente en vertu de la délibération du Comité syndical en date du 19 mai 2026.

II. Objet et étendue de la consultation :

1. Objet :

Travaux d'aménagement de points de collecte du SIETOM (dalles et fouilles).

La présente consultation concerne la réalisation de travaux pour l'aménagement de points de collecte sur les communes du territoire de compétence du SIETOM de Chalosse.

Ces travaux (définis dans le CCTP du marché) concernent la création de dalles en béton pour supporter des colonnes aériennes de 4 à 5m^3 et la création de fouilles pour accueillir des conteneurs semi-enterrés.

2. Mode de passation :

La procédure de passation utilisée est la procédure adaptée conformément aux articles R. 2124-1 et R. 2323-4 du code de la commande publique.

3. Type de contrat :

Le présent marché est conclu sous la forme d'un accord-cadre mono-attributaire (attribution à un seul opérateur économique) pour chaque lot en application de l'article L2125-1 du code de la commande publique sans quantité minimale et avec des quantités maximales conformément à l'article R2162-4 du code de la commande publique.

L'accord-cadre fixe toutes les stipulations contractuelles**,** il est exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande dans les conditions fixées à l'article R2162-4 du code de la commande publique.
L'émission des bons de commande s'effectue selon des modalités prévues par l'accord-cadre.

L'exécution de travaux est réalisée après notification de bons de commande indiquant les quantités commandées et les implantations.

4. Décomposition de la consultation :

Le marché est décomposé en 6 lots qui représentent chacun un secteur géographique.

Chaque lot est un accord cadre.

Le candidat pourra répondre à un ou plusieurs lots de son choix.

N° lot	Secteurs	Communes		Calendrier prévisionnel
1	Ouest	8	Clermont, Garrey, Gaas, Ozourt, Mimbaste, Misson, Pouillon et Sort-en-Chalosse	Semestre 1 2027
2	Sud-Ouest	11	Amou, Arsague, Bastennes, Castelnau-Chalosse, Castel-Sarrazin, Donzacq, Estibeaux, Habas, Mouscardès, Ossages et Tilh	Semestre 1 2027
3	Sud	18	Argelos, Bassercles, Beyries, Bonnegarde, Castaignos-Souslens, Castelner, Cazalis, Gaujacq, Lacrabe, Mant, Marpaps, Momuy, Monget, Monségur, Morganx, Nassiet, Peyre et Poudenx	Semestre 2 2027
4	Centre	10	Doazit, Hagetmau, Hauriet, Labastide-Chalosse, Larbey, Maylis, Montaut, Saint-Aubin, Serreslous-et-Arrigans et Toulouzette	Semestre 1 2028
5	Est	11	Audignon, Banos, Dumes, Eyres-Moncube, Fargues, Horsarrieu, Montgaillard, Montsoué, Saint-Sever, Sainte-Colombe et Sarraziet	Semestre 1 2028
6	Sud-Est	20	Arboucave, Aubagnan, Bats, Castelnau-Tursan, Clèdes, Coudures, Geaune, Lacajunte, Lauret, Mauries, Miramont-Sensacq, Payros-Cazautets, Pécorade, Philondenx, Pimbo, Puyol-Cazalet, Samadet, Serres Gaston, Sorbets et Urgons	Semestre 2 2027 ou Semestre 12028

5. Etendue de la prestation :

		Quantités prévisionnelles		Quantités maximales	
Lot	Communes	Dalles	Fouilles	**Dalles**	**Fouilles**
1	8	21	69	**26**	**74**
2	11	23	68	**28**	**73**
3	18	8	38	**13**	**43**
4	10	24	59	**29**	**64**
5	11	28	63	**33**	**68**
6	20	10	51	**15**	**56**
Total	78	114	348	**144**	**378**

Les quantités maximales servent à évaluer le montant maximales de chaque lot pour les accords-cadres correspondants. Ces quantités sont utilisés pour noter les offres en terme de prix.

Le CCAP du marché ne prévoit pas d'indemnité en cas de non atteinte des quantités maximales ou estimatives.

L'ensemble des prestations est à réaliser sur le territoire du SIETOM pour 114 communes.

05 58 98 57 57 / 05 58 98 49 88
accueil@sietomdechalosse.fr / www.sietomdechalosse.fr

6. Nomenclature :

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
44114250	Dalles béton
45112000	Travaux de fouille et de terrassement

III. Condition de consultation

1. Délai de validité des offres :

Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours à compter de la date de réception des offres.

2. Forme juridique du groupement :

L'offre sera présentée par une seule entreprise ou par un groupement. En cas de groupement, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement solidaire.

Si le groupement attributaire du marché est d'une forme différente, il se verra contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur tel qu'il est indiqué ci-dessus.

Les candidats peuvent présenter une offre, soit en qualité de candidats individuels, soit en qualité de membres d'un ou plusieurs groupements. Ils ne peuvent donc pas cumuler les deux qualités.

Un même prestataire ne pourra pas être mandataire de plus d'un groupement pour un même marché.

3. Variantes :

Les variantes ne sont pas autorisées.

4. Confidentialités et mesures de sécurité :

Les candidats doivent respecter les mesures particulières de sécurité prévues pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) et du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de ces mesures de sécurité.

IV. Conditions relatives au contrat

1. Durée du contrat et reconduction :

En référence au C.C.A.P, la durée initiale du contrat est de 12 mois à compter de la date de notification du marché (estimée au 18/01/27).

Le marché prévoit 2 reconduction de 12 mois chacune.

Soit une durée maximale de 36 mois (durée initiale et 2 reconductions comprises).

05 58 98 57 57 / 05 58 98 49 88
accueil@sietomdechalosse.fr / www.sietomdechalosse.fr

2. Modalités essentielles de financement et de paiement :

Les modalités de paiement et de financement sont indiquées dans le CCAP de ce marché.

V. Contenu du dossier de consultation

Les candidats ne peuvent apporter aucune modification aux dispositions contenues dans l'ensemble des documents composant le Dossier de Consultation des Entreprises (D.C.E).

Le DCE comprend les pièces suivantes :

N° de pièce du DCE	Pièce du DCE	Abréviation
1	Avis d'Appel à Concurrence	AAC
2	Règlement de consultation	RC
3	Cahier des Clauses Administratives Particulières	CCAP
4	Cahier des Clauses Techniques Particulières et ses éventuelles annexes.	CCTP
5	Bordereau des Prix Unitaires (Détail des Quantités Estimatives)	BPU

Le Dossier de Consultation des Entreprises (D.C.E) peut être retiré gratuitement par les candidats à compter du jour de parution de l'Avis d'Appel à Concurrence (A.A.C).

Ce marché fait l'objet d'une consultation uniquement par procédure dématérialisée.

Aussi, il est à télécharger sur la plate-forme de dématérialisation des marchés publics : https://demat-ampa.fr

Modalités de téléchargement gratuit du DCE : depuis le site https://demat-ampa.fr, cliquer dans la rubrique « Marchés publics » puis, dans celle relative aux consultations, sur la rubrique « Rechercher ». La page concernant les avis d'appel public à la concurrence s'ouvrira et, pour la consultation voulue, cliquez sur le lien « Télécharger le dossier de consultation ».

Les candidats téléchargeant ce DCE seront particulièrement attentifs à bien renseigner le champ « e-mail ». En effet, dans la cadre de la dématérialisation de cette procédure, la collectivité informera les candidats par mail des éventuelles modifications sur le DCE et avis. La validité de l'adresse électronique déclarée est de la responsabilité du candidat.

Le site et la hotline fournissent toute l'aide nécessaire pour assurer le retrait d'un DCE et du dépôt d'une candidature.

Aucun envoi de DCE sur support physique électronique n'est autorisé. Seuls les dossiers de candidature déposés sur la plateforme demat-ampa.fr seront étudiés.

05 58 98 57 57 / 05 58 98 49 88
accueil@sietomdechalosse.fr / www.sietomdechalosse.fr

VI. Présentation des candidatures et des offres

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en euro.

1. Documents à produire :

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

a. Pièces de la candidature (article R2143-3 du code de la commande publique) :

- Renseignements relatifs à la situation juridique de l'entreprise :

  Pour présenter sa candidature, il utilisera un des formulaires[1] suivants :
  - DC1 (lettre de candidature),
  - DC2 (déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement)
  - DUME (Document Unique de Marché Européen) informant de la situation juridique de l'entreprise.

  Tout autre document rédigé sur papier libre devra reprendre intégralement les éléments figurant dans l'imprimé DC1.
  Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 et L. 2141-7 à L. 2141-11 notamment qu'il satisfait aux obligations concernant l'emploi des travailleurs handicapés définies aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail.

- Renseignements relatifs à la capacité économique et financière de l'entreprise :

  Une preuve d'assurance pour les risques professionnels devra être fournie. L'attestation d'assurance garantira notamment les tiers en cas d'accidents ou de dommages causés par et pendant la prestation.
  L'entreprise attestera par déclaration des moyens matériels et humains dont elle dispose pour la réalisation de contrats de la nature de l'objet du présent marché.

- Renseignements relatifs aux références professionnelles de l'entreprise :

  Un document attestant de 5 à 10 références de réalisation au cours des 3 dernières années en rapport avec l'objet du marché où figure le montant, la date et le destinataire (public ou privé).

Avant de procéder à l'examen des candidatures, si l'acheteur constate que des pièces visées ci-dessus sont manquantes ou incomplètes, il peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai de 10 jours ouvrés.

L'offre présentée par une seule entreprise ou par un groupement devra indiquer les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra aussi indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

Conformément à l'article, R 2143-6 du code de la commande publique, les candidats devront joindre une traduction en français de toute pièce rédigée en langue étrangère.

[1] Des formulaires type DC1 ou DC2 peuvent être obtenus gratuitement sur le portail du Ministère de l'économie et des finances (http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires).
Ils doivent IMPERATIVEMENT être à jour de la réforme des marchés publics (31 mars 2016 au minimum). Seuls les formulaires ministériels relatifs aux marchés publics à jour de la réforme de la commande publique sont admis dans la présente consultation. Il est recommandé aux candidats qui utilisent ces formulaires de lire les notices explicatives jointes à ces formulaires (également sur le site internet ministériel précité) afin de les renseigner dans les meilleures conditions.

05 58 98 57 57 / 05 58 98 49 88
accueil@sietomdechalosse.fr / www.sietomdechalosse.fr

b. Pièces de l'offre :

Libellés	N° de pièce du DCE	Signature par le candidat
Acte d'engagement L'AE définitif sera signé par les 2 parties dans le cadre de l'attribution de l'offre	6	Complété, daté, signé
Bordereau des Prix Unitaires / Détail des Quantités Estimatives. (BPU / DQE)	5	Complété, daté, signé
Références et liste des collectivités clientes ainsi que des exemplaires de réalisations similaires à celle en objet de cette consultation sur les 3 dernières années.		Daté
Mémoire technique : conformément au CCTP, il comprendra - La méthodologie prévue pour chaque type d'ouvrage ; - Des références de travaux similaires réalisés consultation sur les 3 dernières années ; - Les fiches techniques des matériaux et produits proposés ; - Les moyens humains et matériels mobilisés pour chaque type d'ouvrage ; - Les mesures prévues pour la sécurisation des chantiers. Tout document que le candidat jugera utile de fournir pour l'appréciation de son offre technique et commerciale (cf. CCTP).		Non

2. Présentation des variantes :

Sans objet pour ce marché.

3. Visite sur site :

Sans objet pour ce marché.

VII. Conditions d'envoi et de remise des offres

Les offres devront être entièrement téléchargées sur la plateforme avant la date et l'heure limites de réception des offres, soit le **24/12/2026 à 15h.**

Les candidats sont informé/s que le dépôt de leur offre dans les conditions prescrites par le présent document, vaut engagement de leur part à signer ultérieurement le marché qui sera attribué /(signature de l'acte d'engagement voir infra). Tout défaut de signature du futur marché, retard ou réticence à signer ce dernier, exposant l'auteur de l'offre à une action en responsabilité.

1. Transmission des plis sous format papier :

La transmission d'offre papier pour ce marché n'est pas autorisée.

2. Transmission des plis par voie électronique :

Les candidats devront déposer leur candidature et leur offre en ligne par voir électronique sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse suivante : https://demat-ampa.fr

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge de chaque candidat.

La taille maximale des plis acceptés par la plateforme de dématérialisation est de 20 Mo, pour chaque pli (candidature ou offre).

En cas de survenance d'un problème technique ou lié à l'utilisation de la plateforme, le candidat pourra obtenir une assistance d'urgence au moyen d'une hotline. De même, les candidats ont la possibilité de tester la configuration de leur poste de travail (pré-requis technique) afin de s'assurer du bon fonctionnement de l'environnement informatique et de la mise à jour logicielle.

05 58 98 57 57 / 05 58 98 49 88
accueil@sietomdechalosse.fr / www.sietomdechalosse.fr

Plusieurs documents et informations sont disponibles à la rubrique « aide » de la plateforme que les candidats sont invités à consulter.

- Demande de renseignements :

Les échanges pendant la procédure de passation d'un marché public sont dématérialisés et réalisés sur la plateforme https://demat-ampa.fr y compris pour les questions et réponses relatives à ce marché et pour les diverses notifications des décisions (lettre de rejet, etc…).

- Signature électronique :

La signature électronique de l'offre n'est pas obligatoire. Tout document nécessitant une signature devra toutefois être signé de manière manuscrite puis scanner ou dématérialisé.

Le dépôt de l'offre dans les conditions prescrites par le présent document vaut engagement à signer ultérieurement le marché qui sera attribué (la signature de l'acte d'engagement sera réalisée à l'issue de la période de consultation). Tout défaut de signature du futur marché, retard ou réticence à signer ce dernier, exposant l'auteur de l'offre à une action en responsabilité.

- Présentation des dossiers et format des fichiers :

Le pli doit contenir 2 dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre. Le fichier contenant les documents relatifs à la candidature doit s'intituler « candidature-intitulé du marché-nom de l'entreprise ». Le fichier contenant les documents de l'offre doit s'intituler « offre- intitulé du marché-nom de l'entreprise ».
Les formats acceptés par le pouvoir adjudicateur sont les suivants : pdf, doc, xls, ppt, odt, odp ainsi que les formats d'image jpg, png et html.

- Horodatage :

Les plis transmis par voie électronique sont horodatés. Après le dépôt du pli sur la plateforme, un accusé de réception est adressé au candidat par courrier électronique donnant à son dépôt une date et une heure certaines, la date et l'heure de fin de réception faisant référence. Pour l'horodatage, le fuseau horaire de référence est : GMT/UTC+1.
Tout dossier dont le dépôt se termine après la date et l'heure limite est considéré comme hors délai.

- Copie de sauvegarde :

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, cette copie sera adresser au choix du candidat :

- Sur un support papier ou d'un support physique électronique. Dans ces deux cas, le support doit porter la mention « copie de sauvegarde », le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée ;
- Par voie électronique dans le même document de consultation.

Elle est ouverte dans les cas suivants :

- Lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- Lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

- Virus :

Les candidats doivent s'assurer que les fichiers transmis ne comportent pas de virus.
La réception de tout fichier contenant un virus entraînera l'irrecevabilité de l'offre. Si un virus est détecté, le pli sera considéré comme n'ayant jamais été reçu et les candidats en sont avertis grâce aux renseignements saisis lors de leur identification.

05 58 98 57 57 / 05 58 98 49 88
accueil@sietomdechalosse.fr / www.sietomdechalosse.fr

- Matérialisation :

A l'issue de l'ouverture des plis, les candidatures et les offres pourront faire l'objet d'une matérialisation qui aura pour effet de transformer l'offre électronique en offre papier. L'offre ainsi matérialisée pourra donner lieu à la signature manuscrite du marché par les parties si besoin.

VIII. Examen des candidatures et de l'offre

1. Sélection des candidatures :

Les candidatures conformes et recevables seront examinées à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

2. Sélection des offres :

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions précisées par les articles L. 2152-1 et R. 2152-6 du code de la commande avec un classement des offres suite à leur pondération au moyen des critères de sélection.
L'attention **des candidats est attirée sur le fait que, en référence à l'article R2152-1 relatif au appel d'offres, les offres irrégulières, inappropriées ou inacceptables sont éliminées.**

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
Prix	60 %
Qualité de la prestation	40 %

- **Prix : noté sur 10 et pondéré à 60% pour la note finale**

Pour chaque lot, le critère prix sera jugé sur 10 points, sur la base du montant maximum du lot en euros hors taxes calculé à partir du Bordereau des Prix Unitaires (BPU) rempli par les entreprises et des quantités maximales envisagées.
La note de 10 sera attribuée à l'offre la plus basse et les autres offres seront notées avec la formule :
Note de l'offre = Offre la plus basse / Offre notée *10

- **Valeur technique des fournitures : notée sur 10 et pondérée à 40 % de la note finale**

Le critère "Valeur technique" sera noté sur 10 points et jugé sur la base du mémoire technique remis par le candidat. L'analyse portera notamment sur les délais d'exécution, les moyens et matériaux pour réaliser les prestations sur la durée, la qualité professionnelle de l'entreprise et procédure pour exécution de ces travaux ainsi que l'intérêt montrer pour les prestations sollicitées…

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées entre les montants du bordereau des prix unitaires et autres documents financiers, le bordereau des prix prévaut. Le calcul des montants seront rectifié en conséquence en cas d'erreurs de calcul ou de report de montant sur un document (ex montant rapporté sur l'acte d'engagement). L'entreprise sera invitée à confirmer l'offre ainsi rectifiée. En cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

3. Négociation :

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de négocier avec les candidats ayant présenté une offre dans le strict respect du principe d'égalité de traitement des candidats.

05 58 98 57 57 / 05 58 98 49 88
accueil@sietomdechalosse.fr / www.sietomdechalosse.fr

L'objectif de cette négociation sera d'adapter aux mieux les offres des candidats à la demande et besoin de l'acheteur, d'optimiser la dépense et d'éviter les avenants ou litiges en cours d'exécution du marché.

Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation.

4. Attribution et rejets des offres :

L'offre économiquement la plus avantageuse sera retenue sur la base des critères pondérés énoncés en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations relatif à la régularité fiscale et sociale de son entreprise. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours ouvrés.

A défaut de réponse, l'offre sera rejetée et le pouvoir adjudicateur pourra retenir le cas échéant le candidat suivant dans les mêmes conditions.

a. Rejet des offres non retenues :

Une décision de rejet (par voie électronique via la plateforme) est notifiée aux candidats dont l'offre n'a pas été retenue. Un délai de 11 jours est respecté entre la date à laquelle la décision de rejet est notifiée aux candidats dont l'offre n'a pas été retenue et la date de signature du marché en référence à l'article R2182 du code de la commande publique.

b. Attribution et notification de l'offre retenue :

A l'issue de la procédure de consultation, l'acheteur public (pouvoir adjudicateur) transmettra à l'entreprise dont l'offre est économiquement la plus avantageuse un Acte d'Engagement (AE) établi suivant le modèle ATTRI-1 au vu des éléments du DCE, de l'offre du candidat et le cas échéant des négociations organisées.

Le candidat retenu complètera cet Acte d'Engagement et le renverra au pouvoir adjudicateur complété, daté et signé, le cas échéant complété des pièces justificatives exigées, et ce dans un délai de 5 jours ouvrables. Il devra à ce titre transmettre l'ensemble des pièces demandées au CCAP.

Seul l'exemplaire de l'Acte d'Engagement (et les annexes prescrites par le règlement de consultation) ainsi établi sera signé par le titulaire du marché et le pouvoir adjudicateur à l'exclusion de tout autre document fourni par le pouvoir adjudicateur dans le dossier de consultation des entreprises.

La notification du marché au titulaire consistera en un envoi d'une copie du marché au candidat retenu. La date de notification est la date de réception de cette copie par le titulaire.

5. Lieu de réalisation des prestations :

Les prestations à réaliser sont localisées sur le territoire du SIETOM (114 communes).
Un calendrier prévisionnel et annuel des réalisations sera proposé.

IX. Renseignements complémentaires

1. Renseignements :

Toute demande de renseignement complémentaire concernant cette consultation peut être adressée via la plateforme https://demat-ampa.fr dans l'espace réservé à cette consultation. La

05 58 98 57 57 / 05 58 98 49 88
accueil@sietomdechalosse.fr / www.sietomdechalosse.fr

réponse du pouvoir adjudicateur ne pourra intervenir dans la limite de 5 jours avant la date limite de remise des offres notamment s'agissant de modifier une donnée d'un document du D.C.E.
Les candidats devront répondre sur la base du dossier modifié.

2. Contacts SIETOM :

SIETOM DE CHALOSSE - 815 Route des Partenses - 40 250 Caupenne - Tel : 05.58.98.57.57 - Courriel : accueil@sietomdechalosse.fr

3. Procédures de recours :

Le tribunal territorialement compétent est :
Tribunal Administratif de Pau - 50 Cours Lyautey - 64010 PAU CEDEX
Tél : 05 59 84 94 40 - Télécopie : 05 59 02 49 93
Courriel : greffe.ta-pau@juradm.fr - Adresse internet : http://pau.tribunal-administratif.